

## ESCROQUERIE

### Vers des mises en examen de « banques majeures »

**L**es victimes de l'affaire Apollonia attendent la mise en examen de banques majeures » après celles de cinq autres établissements financiers, dans ce dossier d'escroquerie présumée aux investissements immobiliers, a indiqué hier leur avocat. La juge marseillaise Catherine Levy a notamment mis en examen la semaine dernière la holding et deux filiales du Crédit immobilier de France (CIF) pour escroqueries en bande organisée, complicité et recel selon les cas.

La justice leur reproche, dans les prêts accordés aux clients de la société immobilière Apollonia durant les années 2000, des violations de la réglementation. Les banques se sont « abstenues de fournir des informations » aux personnes démarchées par Apollonia, et ne leur ont pas « notifié les offres de prêt ». Près d'un millier de personnes ont été victimes de l'escroquerie par Apollonia, qui leur faisait acheter à crédit des appartements — à des prix surévalués — pour un total d'1 Md€.